



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

31/05/2005 - Lutte contre l'illettrisme : une place pour la bibliothèque publique? - Compte rendu

Illettrisme: les bibliothèques entrent en lutte

Publié dans Dazibao 6 (09/2005)

Le 31 mai 2005, le groupe régional de l'ABF PACA et le Centre Ressources Illettrisme de la région PACA, en partenariat avec la DRAC et la mission régionale de lutte contre l'illettrisme, et le concours du Conseil Régional, organisaient une journée « Lutte contre l'illettrisme : une place pour la bibliothèque publique ? ».

Au moins deux millions de personnes adultes, jeunes ou moins jeunes, ne sont pas capables de lire un texte simple et court en France aujourd'hui.

Lire et écrire sont des acquis nécessaires, permettant à chaque individu d'accéder à un épanouissement personnel, de s'intégrer dans la vie sociale et culturelle, de s'insérer professionnellement et d'être un citoyen actif.

Lutter contre l'illettrisme, c'est permettre à chacun, quel que soit son âge, de pouvoir apprendre, ré-apprendre ou mieux apprendre à lire et écrire, afin de maîtriser les compétences de base (lire-écrire-compter). L'enjeu est sociétal, il doit dépasser le simple souci de générosité et se faire dans une approche non stigmatisante.

La lutte contre l'illettrisme a été déclarée priorité nationale par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Elle est, dans les faits, une compétence partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales, la société civile et le monde économique, et exige donc une démarche transversale.

L'ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme), groupement d'intérêt public, a été créée en 2000 pour fédérer et optimiser les moyens mis en œuvre. Elle a défini un cadre national de référence afin que chaque acteur de la lutte contre l'illettrisme puisse développer ses actions conformément à une politique nationale homogène et partagée.

Ce cadre préconise la mise en œuvre de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme. S'appuyant sur les ressources et dynamiques locales, la mission de ce plan régional est donc de donner une cohérence aux diverses initiatives en matière de prévention et de prise en charge des situations d'illettrisme avérées.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, suite à la signature du protocole régional en 2003, un état des lieux a été réalisé en 2004, afin notamment d'élaborer la préfiguration d'un plan d'action régional.

Comment y impliquer la dimension culturelle, et plus particulièrement le livre, sans le réduire à une fonction d'outil ?

Depuis plus de vingt ans, certaines pratiques culturelles dans le domaine du livre œuvrent dans la lutte contre l'illettrisme en favorisant le développement de la lecture et de l'écriture en direction des milieux spécifiques : prisons, hôpitaux, crèches, protections maternelle et infantile (PMI)...

La présence et les actions du Centre Ressources Illettrisme régional ainsi que les programmes « Villes-lecture » permettent également d'agir dans ce combat. Mais l'utilisation de la littérature reste encore trop marginale dans le champ de la lutte contre l'illettrisme. On lui préfère souvent des outils pédagogiques à visée didactique. Le livre, pourtant outil privilégié, est souvent perçu comme un obstacle insurmontable pour des non-lecteurs, aussi bien du côté des apprenants que de celui des formateurs.

Il en est de même pour les bibliothèques, « lieux de pratique » du livre et de la lecture : il existe peu de liens entre les missions locales, les organismes de formation ou le milieu pénitentiaire et les bibliothèques. Car la formation et les préceptes de base des bibliothécaires vont à l'encontre de ceux requis dans la lutte contre l'illettrisme. Anonymat, autonomie, libre accès, traitement de masse et neutralité sont en effet des freins à une démarche volontaire de médiation, à un accueil personnalisé, à un accompagnement.

Un groupe de travail « lutter contre l'illettrisme en bibliothèque » a donc été formé, à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, afin que les équipements de lecture publique puissent s'inscrire dans le plan d'action régional et compter parmi les acteurs de terrain de la lutte contre l'illettrisme. Au programme de ce groupe de travail : élaboration d'une fiche-action « LCI et bibliothèques », projets de formation commune avec par exemple des formateurs ou des agents de l'ANPE, et création d'un comité de lecture régional.

Les bibliothèques, ne serait-ce que parce qu'elles sont synonymes de lieux de savoirs et de connaissances, ne doivent plus être perçues comme un symbole d'exclusion citoyenne pour un public de faibles ou non-lecteurs et par les acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Au contraire, ces derniers doivent être convaincus des capacités d'accueil, d'écoute et d'accompagnement qu'il est possible de trouver dans un lieu de lecture publique, pour peu que les bibliothèques se sensibilisent à l'accueil de ce public spécifique.

Un peu de prosélytisme :

Du désir d'apprendre au plaisir de lire, présentation de la dernière publication du Centre Ressources Illettrisme (CRI) de la région PACA.

Le CRI, espace régional d'animation et de documentation pour les professionnels concernés par la LCI, a débuté dès 2002 un travail autour de l'utilisation des littératures dans les apprentissages destinés à des faibles ou non lecteurs. « Des lectures communes pour des lecteurs en panne », proposition de constitution d'un fonds littéraire comme support de travail, fut la première étape.

Le document Du désir d'apprendre au plaisir de lire, témoigne de cette démarche développée selon quatre axes : constitution d'un fonds (bibliographie et ouvrages disponibles pour les formateurs de la région), journée de formation et de sensibilisation interprofessionnelles, création de mallettes d'animation autour des livres, et très prochainement, mise à disposition d'une partie du fonds documentaire du CRI-Région PACA dans les départements grâce au concours des Bibliothèques Départementales de Prêt.

La lecture des témoignages est passionnante, n'hésitez pas à contacter le CRI PACA afin de vous la procurer !

ABF

Association des Bibliothécaires Français - Groupe régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 8-10, rue des

Allumettes 13098 Aix-en-Provence cedex 2

ANLCI

Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme 1, place de l'Ecole - BP 7082 69348 LYON CEDEX 07 Tél. 04 37 37 16 80 Fax : 04 37 37 16 81

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur Service Livre et Lecture 23, boulevard du Roi René 13617 Aix-en-Provence cedex 1 Tél. 04 42 16 14 22 Fax : 04 42 16 14 02

Guylaine Constantino Chargée de mission régionale Lutte contre l'illettrisme Préfecture de Région- ANLCI
CDDP 13 - 19 rue des gardians 13014 Marseille Tél/Fax : 04 91 58 82 45 mobile : 06 84 81 85 01
guylaine.costantino@ac-aix-marseille.fr

CRI

Centre Ressources Illettrisme de la Région PACA 3, cours Joseph Thierry 13001 Marseille Tél. 04 91 08 49 89
Fax : 04 91 08 78 36 claire.paca@illettrisme.org